



Saint - Denis , le 17.03.06

PREFECTURE DE LA REUNION

Pôle Régional Santé Publique
et Cohésion Sociale

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N° 1288

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE

D'UN LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU les articles L 6211 - 2 , R 6211-1 et R 6211-2 du Code de la Santé Publique ;
- VU la demande présentée le 27.10.05 par le D^r NGUYEN Minh Trai sollicitant l'ouverture d'un Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale à SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS) ;
- VU l'attestation du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en date du 10.06.05 certifiant que le D^r NGUYEN Minh Trai est régulièrement inscrit à l'Ordre en vue d'exercer en qualité de Directeur au L.A.B.M. situé au n° 43 A route de Moufia à Ste Clotilde et exploité par la S.E.L.A.R.L. " S.O.S. ANALYSES MEDICALES DE MOUFIA " ;
- VU le rapport d'enquête contradictoire du Pharmacien Inspecteur de Santé Publique en date du 26.12.05 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 L'ouverture d'un Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale est autorisée au 43 A route de Moufia 97490 Ste Clotilde (commune de ST DENIS) .

ARTICLE 2 Le L.A.B.M. - ayant pour directeur : M. le D^r NGUYEN Minh Trai - et exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée " S.O.S. ANALYSES MEDICALES DE MOUFIA " est enregistré sous le n° 974-75.

ARTICLE 3 Cette autorisation est délivrée pour les catégories d'analyses suivantes :

- biochimie
- bactériologie
- parasitologie

ARTICLE 4 Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés , chacun en ce qui les concerne , de l'application du présent arrêté , qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département .

Fait à SAINT DENIS , le 17.03.06

LE PREFET

Pour le PREFET
Le Secrétaire Général
Franck-Olivier LACHAUD